



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2004/05	291 603 600
Dépenses de 2004/05	264 525 800
Solde inutilisé	27 077 800

I. Introduction

1. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif présentera ses vues et formulera des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et les autres questions qui la concernent directement.

2. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

3. Sur la recommandation faite par le Comité consultatif dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième (A/58/759/Add.3), l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/308, a ouvert un crédit d'un montant de



207 246 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, dont 196 982 200 dollars au titre du fonctionnement de la Mission, 8 391 200 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 872 700 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le budget initial avait été établi conformément au plan de retrait en quatre étapes suivant l'option du statu quo modifié approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1492 (2003), qui envisageait le retrait complet des forces de maintien de la paix en décembre 2004 au plus tard (S/2003/663, par. 37 à 40). Le Conseil de sécurité a ultérieurement décidé, dans sa résolution 1537 (2004), qu'une présence résiduelle de la MINUSIL demeurerait en Sierra Leone, pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} janvier 2005. En conséquence, dans sa résolution 59/14 A, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité (A/59/417), d'ouvrir un crédit supplémentaire de 94 621 400 dollars, portant ainsi à 291 603 600 dollars le montant total des crédits ouverts pour l'exercice 2004/05.

4. Le montant brut des dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élève à 264 525 800 dollars (montant net : 259 488 500 dollars). Le solde inutilisé s'établit donc à 27 077 800 dollars, soit 9,3 % du montant brut du crédit ouvert pour couvrir les besoins.

5. Les principaux écarts représentent les économies dues à la différence entre l'effectif militaire déployé et celui retenu comme hypothèse budgétaire résultant du retrait plus rapide que prévu des contingents (5 458 personnels en moyenne au lieu de 5 627, soit une économie de 2 621 800 dollars); à la réduction concomitante des effectifs de la police civile (318 600 dollars); à l'écart entre le taux de vacance de postes effectif (18,2 %) et celui prévu (8 %), qui s'explique par les difficultés qu'une mission en voie de réduire ses opérations éprouve à recruter et retenir du personnel qualifié (7 048 800 dollars); et à la réduction des dépenses opérationnelles, qui ont été inférieures de 18 278 100 dollars, ou 18,7 %, aux prévisions, en raison notamment de la présence d'effectifs militaires et de police civile moins importants que prévu.

6. Les principales économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles sont indiquées ci-après :

a) 14 967 800 dollars (30 %) à la rubrique Transports aériens, soit 13 056 900 dollars provenant du retrait de 12 hélicoptères et d'une utilisation moindre que prévu de ce type d'appareil (9 609 heures de vol au lieu de 15 755), et 1 696 800 dollars provenant de la réduction concomitante des consommations de carburants et lubrifiants;

b) 1 823 700 dollars (27,7 %) à la rubrique Services médicaux, les besoins associés au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome ayant été plus faibles que prévu du fait que les effectifs déployés ont été moins importants et qu'on a eu besoin d'un moins grand nombre d'unités médicales de niveau I;

c) 1 510 700 dollars (17,5 %) à la rubrique Transmissions, la création de nouvelles missions ou l'expansion de missions en cours ayant réduit la quote-part de la Mission dans les frais de location du répéteur mondial et les appels locaux et internationaux ayant été moins nombreux que prévu;

d) 901 600 dollars (34,7 %) à la rubrique Matériel spécial, les besoins associés au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome

ayant été plus faibles que prévu du fait que les effectifs déployés ont été moins importants.

7. Ces économies ont été contrebalancées par divers dépassements : 261 400 dollars (9,6 %) à la rubrique Personnel recruté sur le plan national, les traitements ayant été plus élevés que prévu (voir également le paragraphe 10 ci-après); 705 400 dollars à la rubrique Volontaires des Nations Unies, en raison de l'écart entre le nombre de Volontaires engagés (37) ou rapatriés (79) et le nombre prévu (10 et 50, respectivement); 1 058 000 dollars à la rubrique Transports terrestres, dépassement dû à la hausse du prix du carburant (passé de 0,33 à 0,42 dollar le litre), aux détournements de carburant (voir par. 12 et 13 ci-après), à l'achat de pièces de rechange pour un parc automobile vieillissant et à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis; 110 500 dollars (6,2 %) à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, dépassement dû en majeure partie à l'achat de 40 conteneurs maritimes et à un recours plus important que prévu à des services de bac pour la relève et le rapatriement des contingents; 222 700 dollars (2,7 %) pour le déploiement et le rapatriement d'un nombre d'observateurs militaires plus important que prévu; et 107 000 dollars à la rubrique Consultants, une somme non inscrite au budget mais due à un groupe de consultants spécialisés dans les droits de l'homme pour des services rendus en 2001.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de ses observations sur le dépassement de 577 200 dollars (144,3 %) constaté en 2003/04 au titre des frais de voyage autres que ceux liés à la formation (A/59/736/Add.9, par. 27 et 28), la MINUSIL avait surveillé de près ces dépenses et réalisé une modeste économie de 0,1 % en 2004/05 au titre de l'ensemble des frais de voyage (formation et autres). On lui a précisé que le dépassement de 51 500 dollars (8,2 %) lié à des déplacements imprévus du personnel des bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la force a été plus que compensé par l'économie de 52 300 dollars (29 %) réalisée sur les déplacements liés à la formation grâce aux efforts consentis pour adapter la formation aux besoins et organiser davantage de stages sur place, comme il l'avait lui-même recommandé (A/59/417, par. 21; A/58/759/Add.3, par. 35).

9. On a communiqué au Comité consultatif, à sa demande, des détails sur les engagements reportés de l'exercice de 2004/05 sur l'exercice en cours, dont le montant s'élève à 7,3 millions de dollars. À la fin de l'exercice 2003/04, le montant des engagements reportés sur l'exercice suivant atteignait 10,8 millions de dollars. Selon les renseignements complémentaires reçus par le Comité, 67 % du montant de 7,3 millions de dollars dû à la fin de l'exercice avaient été réglés au 31 janvier 2006, 15 % avaient été annulés et les 18 % restants (1,4 million de dollars environ) seraient réglés avant le 30 juin 2006. Le Comité se félicite de cette amélioration et prie la MINUSIL de continuer à renforcer les contrôles financiers comme il l'a préconisé (A/59/736, par. 12 et 13).

10. Le Comité consultatif note que le dépassement de 238 600 dollars (14,4 %) relatif au personnel recruté sur le plan national tient au fait que le budget avait été établi sur la base des traitements et indemnités payables à l'échelon 3 de la classe 3, mais que la rémunération effectivement versée correspond à l'échelon 5 de la classe 4 du barème des traitements applicables à Freetown. **Le Comité note que le même écart entre les hypothèses budgétaires et le montant effectif des traitements du personnel recruté sur le plan national a été constaté dans plusieurs autres**

missions de maintien de la paix et espère que des mesures de rationalisation seront prises afin d'améliorer la transparence du budget.

11. Dans un rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450), le Secrétaire général a fait un certain nombre de propositions pour la comptabilisation et le provisionnement de ces charges en question. L'une d'elles consiste à prélever 250 millions de dollars sur les soldes inutilisés et sur les économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005 et afférents aux budgets des opérations de maintien de la paix en cours. Selon ce que décidera l'Assemblée générale, cette proposition peut avoir des conséquences sensibles sur le financement de la MINUSIL et d'autres opérations de maintien de la paix.

Fraude ou présomption de fraude

12. Dans son rapport sur les états financiers de l'exercice 2004/05 (A/60/5 (vol. II), par. 397 à 407), le Comité des commissaires aux comptes s'est déclaré préoccupé par l'augmentation du nombre de cas de fraude ou de présomption de fraude signalés à l'Administration : pour l'ensemble des missions, il est passé de 6 en 2003/04 à 30 en 2004/05. La situation l'inquiétait d'autant plus que ces chiffres ne rendaient pas complètement compte de la réalité; il était probable en effet qu'un certain nombre d'affaires soient en cours d'examen ou ne lui aient pas encore été signalées.

13. Le Comité consultatif note avec inquiétude que sur les 30 cas signalés, 25 se sont produits à la MINUSIL. Sur ces 25 affaires, 19 portaient sur une fraude au carburant : 2,6 millions de litres d'une valeur de 1,5 million de dollars environ ont été détournés dans cette mission. Le Comité des commissaires aux comptes précise dans son rapport que l'auditeur résident de la MINUSIL avait déjà signalé des affaires de détournement de carburant en 2004 et 2005. Le Comité consultatif a été informé que ces fraudes avaient pu être découvertes en partie grâce au système électronique de comptabilisation des carburants des missions qui avait été mis au point et installé à la suite d'un cas de fraude décelé en 2003. Afin de renforcer les contrôles, la Mission a effectué sous vérification des tests de consommation du matériel majeur pour pouvoir déterminer les quantités à prévoir dans les prévisions budgétaires et surveiller les consommations.

14. Le Comité consultatif a été informé que la MINUSIL avait entrepris d'élaborer une politique globale de gestion des carburants, d'installer un système de contrôle et de suivi des déplacements sur tous les véhicules en voie d'être transférés au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et d'élaborer un système de contrôle des carburants pour les installations du Bureau. Il note que le Comité des commissaires aux comptes reconnaît dans son rapport que la Mission a pris des mesures pour régler les problèmes liés à la gestion des carburants (A/60/5 (vol. II), par. 401).

15. Comme le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif craint que la gestion des carburants ne laisse fortement à désirer dans d'autres missions. **À son avis, l'ampleur des fraudes à la MINUSIL montre qu'il est urgent de renforcer le contrôle de la consommation de carburant dans toutes opérations de maintien de la paix.**

III. Exécution du budget de l'exercice en cours

16. Le Comité consultatif a reçu des éléments d'informations complémentaires sur l'exécution du budget approuvé pour l'exercice en cours. Au 20 février 2006, le montant brut des dépenses s'élevait à 85 300 600 dollars, soit 79,5 % de l'enveloppe budgétaire de 107 539 300 dollars, dont le solde inutilisé s'établissait donc à 22 238 700 dollars. On s'attend à réaliser des économies au titre du personnel civil du fait que la proportion de postes vacants est plus forte que prévu et qu'une partie de ce personnel est progressivement réaffecté au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone ou à d'autres missions (voir par. 20 ci-après). D'autres économies sont également attendues au titre des opérations aériennes, à la suite du retrait plus rapide que prévu d'avions et d'hélicoptères, des transports terrestres, en raison d'une surestimation des frais d'expédition et de remise en état des véhicules transférés à la Mission des Nations Unies au Libéria, au Bureau intégré et à la Mission des Nations Unies au Soudan, ainsi que des installations et infrastructures.

17. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2005, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la MINUSIL s'élevait à 2 783 086 880 dollars. Les versements reçus à cette date se chiffraient à 2 776 212 750 dollars, d'où un solde non réglé de 6 874 130 dollars. Au 17 février 2006, la Mission disposait de 206 100 000 dollars de liquidités, et les engagements non réglés de l'exercice 2004/05 se montaient à 7 536 000 dollars.

18. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité note que, depuis la création de la Mission jusqu'au 31 décembre 2005, 182 demandes d'indemnisation ont été enregistrées et 6 012 000 dollars ont été versés. Les engagements non réglés se chiffrent à 13 110 100 dollars et neuf demandes étaient encore en suspens. **Le Comité compte que ces dossiers seront réglés dans les meilleurs délais.**

IV. Activités relatives à la liquidation de la Mission

19. Le Comité consultatif a été informé que la MINUSIL avait mené à bien son plan d'ajustement, de réduction et de retrait de ses effectifs et qu'au 31 décembre 2005, elle avait rapatrié 3 375 membres des contingents et fermé 21 bases d'opérations, conformément à la résolution 1610 (2005) du Conseil de sécurité. Le 1^{er} janvier 2006, la Mission a créé un service chargé de la liquidation doté de 89 personnes recrutées sur le plan international et de 31 agents de sécurité. On a assuré le Comité que le plan de liquidation se déroulait comme prévu et que l'on comptait tenir les délais, soit fin avril 2006 au plus tard pour la cession des actifs, et fin juin pour les autres activités : archivage, règlements des créances et clôture des comptes et des dossiers du personnel.

20. Dans ses rapports précédents, le Comité consultatif a noté le taux élevé de rotation du personnel et les difficultés qu'éprouvait la Mission à retenir du personnel expérimenté à ce stade de ses opérations (A/59/736/Add.9, par. 32; A/59/417, par. 19). On lui a précisé que la Mission s'efforçait, en liaison étroite avec le Siège, d'obtenir la réaffectation au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone ou à d'autres missions de maintien de la paix des collaborateurs qualifiés qui travaillaient encore pour elle. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que 82 membres du personnel, y compris les agents de sécurité, étaient

concernés : on avait proposé que 23 d'entre eux soient affectés au Bureau intégré, 1 avait été sélectionné et 1 autre serait peut-être transféré à la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) mi-avril.

21. Le Comité consultatif engage une nouvelle fois la MINUSIL et le Bureau des services de contrôle interne à coordonner étroitement leurs activités afin de s'assurer que les mécanismes nécessaires à l'exercice d'un contrôle rigoureux des opérations pendant la phase de liquidation sont en place et que les règlements et règles en vigueur et les pratiques généralement admises à l'ONU sont appliqués de manière stricte et transparente. À ce propos, le Comité précise avoir été informé que les postes alloués au Bureau pour ses missions auprès de la MINUSIL avaient été pourvus.

22. S'agissant de la gestion financière, on a signalé au Comité consultatif que, dans une lettre d'observations datée du 21 novembre 2005, le Comité des commissaires aux comptes, notant que la MINUSIL avait entrepris d'instituer les contrôles voulus pour obtenir rapidement le remboursement de ses créances, a souligné que les comptes débiteurs et créditeurs devaient être apurés avant la liquidation. Le Comité a obtenu l'assurance que le processus se déroulait de manière satisfaisante. Il demande instamment à la MINUSIL de continuer à appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

23. Le Comité consultatif a été informé que toutes les recommandations pertinentes avaient été transmises aux responsables du Bureau intégré pour suivi et application, le cas échéant.

Appui fourni par la Mission

24. Conformément à la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUSIL a pris les dispositions administratives et logistiques nécessaires pour faciliter l'établissement du Bureau intégré. Elle a aussi créé les structures d'appui de la garde militaire qui assure la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le Comité a reçu un complément d'information sur l'appui fourni par la MINUSIL à des organismes des Nations Unies et à d'autres entités dans la zone de la Mission (voir annexe II).

Cession des actifs

25. Le Comité consultatif rappelle que, selon le plan préliminaire de cession des actifs, actualisé au 31 décembre 2004, la MINUSIL détenait à cette date des biens d'une valeur d'inventaire estimée à 65 millions de dollars. La Mission se proposait d'en transférer 58 % à d'autres missions de maintien de la paix et 2 % à des bureaux des Nations Unies émergeant au budget statutaire, d'en vendre 4 % à d'autres organismes des Nations Unies et d'en passer 23 % par pertes et profits. Elle se proposait également de donner les 13 % restants, d'une valeur de 8,4 millions de dollars environ, au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider à renforcer ses capacités (voir A/59/759 et 736/Add.9, par. 40 et 41). L'Assemblée générale a approuvé cette proposition dans sa résolution 59/14 B (par. 21).

26. Le Comité consultatif a été informé que la valeur d'inventaire des biens de la MINUSIL au 31 décembre 2005 était estimée à 57,7 millions de dollars et que la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et de la garde militaire du Tribunal spécial pour la Sierra Leone avait eu des incidences majeures

sur le plan préliminaire. Des actifs évalués à 20,8 millions de dollars environ, soit 55 % de la valeur des biens devant être transférés à d'autres missions de maintien de la paix, étaient désormais destinés au Bureau intégré. Au 31 décembre 2005, des actifs d'une valeur de 9,2 millions de dollars avaient été expédiés à d'autres missions, principalement la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Au début de mars 2006, le Gouvernement sierra-léonais a reçu des biens d'une valeur de 7,2 millions de dollars, faisant partie du lot de 8,4 millions de dollars dont la donation a été approuvée. Sur les 13 millions de dollars d'actifs passés par profits et pertes, 5,1 millions de dollars ont déjà été cédés et on compte vendre le reste. Il était aussi prévu de vendre des articles d'une valeur de 2,2 millions de dollars à des organismes des Nations Unies; à ce stade, les ventes effectives s'élèvent à un million de dollars environ. Les ventes de matériel à des bureaux des Nations Unies émergeant au budget ordinaire, qui devaient représenter 2 % de la valeur totale des actifs, ne se sont pas concrétisées. On estime qu'à la fin du mois d'avril, la MINUSIL aura cédé 97 % des actifs inscrits à son inventaire. Le reliquat sera donné au Gouvernement sierra-léonais.

27. On a assuré au Comité consultatif que la MINUSIL prenait les dispositions voulues pour renforcer le contrôle de l'inventaire et que le Bureau du chef de l'administration continuerait de superviser directement le processus jusqu'à son terme.

Rapport final sur l'exécution du budget

28. Ayant reçu de la MINUSIL l'assurance que toutes les activités de liquidation seraient terminées le 30 juin 2006 au plus tard, le Comité consultatif demande que le rapport final sur l'exécution du budget soit publié au cours du deuxième trimestre de 2007, au moment de la présentation des propositions budgétaires des opérations de maintien de la paix.

V. Conclusion

29. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSIL au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 27 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/631). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 27 077 800 dollars et les autres recettes et ajustements, d'un montant de 72 209 800 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités qu'arrêtera l'Assemblée générale.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/631)
- Résolution 59/14 B de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
- Résolutions 1492 (2003) et 1537 (2004) du Conseil de sécurité
- Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2005/777)

- Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2004/724)
- Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86)

Annexe I

Dépenses effectives de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

État au 20 février 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	3 250,6	2 328,4
Contingents	31 832,4	30 587,7
Police civile	1 562,8	1 185,8
Unités de police constituées	–	–
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	24 290,3	17 503,0
Personnel recruté sur le plan national	2 186,0	1 425,5
Volontaires des Nations Unies	1 689,0	2 072,8
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	379,6	6,6
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	77,3	49,9
Voyages	411,1	370,3
Installations et infrastructures	9 488,9	7 454,5
Transports terrestres	2 748,6	1 397,1
Transports aériens	21 721,6	14 125,4
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	3 550,9	2 975,9
Informatique	1 063,9	838,5
Services médicaux	1 675,9	1 912,8
Matériel spécial	688,0	688,0
Fournitures, services et matériel divers	922,4	378,3
Projets à effet rapide	–	–
Total brut	107 539,3	85 300,6
Recettes provenant des contributions du personnel	5 882,4	4 602,5
Total net	101 656,9	80 698,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	107 539,3	85 300,6

Annexe II

Appui fourni par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone à des organismes des Nations Unies et à d'autres entités dans la zone de la Mission

(En dollars des États-Unis)

Entités bénéficiaires ^a	Nature de l'appui fourni	Appui fourni contre rem- boursement	Montant crédité	
			Compte budgétaire de la Mission	Recettes accessoires
Tribunal spécial pour la Sierra Leone	Fourniture de carburant	Oui	–	142 384
	Services d'appui aérien	Oui	–	24 858
	Services médicaux	Oui	–	25 045
	Cartes d'identification	Oui	–	1 173
	Pièces de rechange pour groupes électrogènes	Oui	–	101
	Pièces de rechange pour les installations électriques	Oui	–	2 248
	Collecte des eaux usées	Oui	–	204
	Location de matériel de télécommunications	Oui	–	7 327
	Expédition de la valise diplomatique à New York et à Genève	Oui	–	1 414
	Entretien des véhicules	Oui	–	30 806
	Vols spéciaux	Oui	–	9 564
	Dépannage de véhicules	Non	–	–
	Transport de fret limité	Non	–	–
	MINUL	Véhicules et pièces de rechange	Oui	–
Appui informatique et télématique		Oui	–	287 979
Matériel de génie		Oui	–	320 378
Fournitures		Oui	–	28 300
Matériel durable		Oui	–	13 874
ONUCI	Véhicules et pièces de rechange	Oui	–	1 296 064
	Appui informatique et télématique	Oui	–	1 077 097
	Matériel de génie	Oui	–	349 812
	10 000 rations conformes aux règles de l'islam	Oui	91 948	–
	3 000 rations conformes aux règles de l'islam et 1 992 rations conformes aux règles de l'hindouisme	Non	–	–
	Fournitures	Oui	–	339 021
	Matériel durable	Oui	–	12 278
UNAMIS	Véhicules et pièces de rechange	Oui	–	3 324
	Appui informatique et télématique	Oui	–	1 106 360
	Fournitures	Oui	–	48 754
	Matériel durable	Oui	–	180 686

Entités bénéficiaires ^a	Nature de l'appui fourni	Appui fourni contre rem- boursement	Montant crédité	
			Compte budgétaire de la Mission	Recettes accessoire
MANUI	Appui informatique et télématique	Oui	–	156 202
	Expédition de matériel informatique et télématique	Oui	–	10 377
MINUSTAH	Appui informatique et télématique	Oui	–	49 875
ONUB	Appui informatique et télématique	Oui	–	174 143
	Fournitures	Oui	–	2 095
	Matériel durable	Oui	–	235 404
BANUGBIS	Services d'appui aérien	Oui	–	106 584
PNUD	Prêt de 3 logements conteneurisés	Non	–	–
HCR	Services d'appui aérien	Oui	–	4 882
FNUAP	Services d'appui aérien	Oui	–	1 420
FAO	Services d'appui aérien	Oui	–	2 347
Ambassade des États-Unis d'Amérique	Location d'autocar	Oui	–	76
Agence japonaise de coopération internationale	Services d'appui aérien	Oui	–	1 327
	Aide à la collecte et à l'élimination des déchets solides	Non	–	–
Municipalité de Freetown				
Police sierra-léonaise	Fourniture de carburant	Oui	–	3 924

^a *Abréviations* : MINUL – Mission des Nations Unies au Libéria; ONUCI – Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; UNAMIS – Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan; MANUI – Mission des Nations pour l'Iraq; MINUSTAH – Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; ONUB – Opération des Nations Unies au Burundi; BANUGBIS – Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement; HCR – Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.